

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DES ABRETS EN DAUPHINÉ
SÉANCE DU 24 JANVIER 2022

Ordre du Jour :

	Approbation du compte rendu de la séance précédente
2022-A-01	Débat d'orientation budgétaire 2022
2022-A-02	Attribution des lots du marché de rénovation-extension de l'école Tazieff
2022-A-03	Avis de principe pour l'achat du 21 rue d'Italie
2022-A-04	Validation de l'arrêté de protection du biotope de la zone humide de la Haute Bourbre
2022-A-05	Validation de l'arrêté de protection du biotope du marais du Clandon
2022-A-06	Convention d'utilisation du système national d'enregistrement des demandes de logements
2022-A-07	Convention ENEDIS pour la pose d'un transformateur sur terrain communal
2022-A-08	Attribution de subvention Haut Niveau
2022-A-09	Retrait de la décision 2021-F-04
2022-A-10	Renouvellement et augmentation de la subvention VAE
	Questions diverses

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON,, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Jean-Luc TRAVERSA, Marie-Blanche PERRIN, Noël LECA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Anaïs BLANC, François BOUCLY, Claire CHUZEL-MARMOT,
Chantal NELATON donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE
Besma CARON donne pouvoir à Nathalie MEUNIER
Angélique CHABART donne pouvoir à Franck CHEVALLET
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'approuver le compte-rendu de la séance précédente. Le compte-rendu de la séance précédente est voté à l'unanimité.

2022-A-01	Débat d'orientation budgétaire
-----------	--------------------------------

Monsieur le Maire donne la parole à Philippe Thiebaut, Adjoint aux finances, qui présente au conseil municipal le rapport d'orientation budgétaire 2021 et les orientations pour l'exercice 2022 ci-dessous.

« Nous entrons aujourd'hui dans la phase d'étude et d'élaboration du budget communal pour l'année 2022. Elle fait suite aux réflexions des adjoints, de la commission finances avec l'aide des services financiers de la commune. Aujourd'hui, nous allons délibérer sur le Débat d'Orientation Budgétaire. Le débat sur le DOB est prévu par la loi et a pour but de renforcer le dialogue au sein du CM sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité en terme de fonctionnement et d'investissement. Courant mars, notre assemblée délibérera sur le budget de la commune. Cette préparation budgétaire s'inscrit dans la réalisation des choix initiaux de notre mandat et aux engagements pris par Monsieur le Maire et son équipe lors de l'élection de 2020. Sur les choix financiers, nous nous étions fixés un objectif principal : la maîtrise des frais généraux et des frais de personnel afin de privilégier notre capacité d'investissements. La rigueur de gestion est, bien sûr, nécessaire pour atteindre ces objectifs, mais cette rigueur ne doit pas être un frein et doit laisser une certaine souplesse pour ne pas « bloquer » la vie quotidienne de l'administration communale. Nous devons donc avoir la capacité de nous adapter aux conjonctures diverses qui s'imposent à nous et intégrer en cours

d'exercice les aménagements budgétaires nécessaires.

En matière d'investissements, les choix 2022 se font sur la base du Plan Pluriannuel d'investissements. Cet outil répond à un double objectif. D'abord, la programmation annuelle de nos investissements, et ensuite l'anticipation chiffrée des projets pour les années prochaines. Cette démarche est plus qu'encouragée par les pouvoirs publics qui à travers les contrats de relance et de transition écologique (les CRTE) donneront aux collectivités l'accès aux financements.

A - L'ANNEE 2021

1- L'année 2021 a renoué avec un fonctionnement plus proche de la normale au regard de la pandémie. Jusqu'à fin d'année, peu de conséquences sur le personnel, sur le fonctionnement des services ou des écoles, même si quelques agents ont été contaminés et quelques classes fermées. Ce début 2022 est plus compliqué.

2- Les faits marquants de l'année 2021 portent sur la fin du chantier de l'école du macle. Des difficultés subsistent notamment sur une infiltration dans la toiture du préau qui retarde la finition.

La cuisine centrale monte en puissance mais le fonctionnement à plein régime avec les écoles des Abrets est un peu retardé.

La mise au point des chantiers de la contessière et de tazieff est terminée et les marchés sont passés. Les travaux vont pouvoir débuter en 2022.

La halte garderie itinérante de la Bâtie a été transformée en crèche de 15 places, l'isolation des combles des bâtiments municipaux a été effectuée, les panneaux photovoltaïques ont été posés sur le toit des vestiaires du CTM, les 4 logements au dessus de la perception ont été rénovés, les locaux du centre municipal de santé ont été aménagés pour accueillir le nouveau médecin communal.

3- Les effectifs augmentent légèrement. De nouveaux agents arrivent au secrétariat médical, à l'accueil mairie, à l'accompagnement de la population vers le numérique, aux services techniques et à la police municipale. D'autres agents ont ou vont définitivement quitté la collectivité par mutation, retraite ou invalidité.

La note de la commission finances en annexe précise les éléments de réalisation du budget 2021 et pose les questions sur les évolutions possibles de la commune dans l'année ou dans les années à venir.

B - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1- Les charges à caractère général de la commune restent durablement impactées par l'état très moyen du patrimoine bâti et du matériel, notamment roulant. Les frais de chauffage resteront élevés au regard d'une part des très gros efforts d'isolation à réaliser sur les bâtiments et sur la forte évolution des prix du gaz notamment qui est le principal combustible de la collectivité.

2- les charges de personnels ont été impactées par un ajustement, à la hausse, des personnels d'encadrement et de surveillance dans les restaurants scolaires, par un tuilage du poste de DST pendant 4 mois, par un conseiller numérique « subventionné », par un poste d'accueil supplémentaire depuis septembre, un ASVP supplémentaire depuis février et par du renfort ponctuel aux services techniques notamment pour compenser les mi-temps thérapeutiques.

Globalement, le budget de fonctionnement à 4 804 000€ voté en 2021 a été consommé à hauteur de 4 557 000€.

3- Pour 2022, on peut attendre une hausse de la masse salariale avec l'arrivée du médecin, principalement, et probablement du personnel de renfort au sein des services techniques en fonction du niveau de réalisation en interne souhaité par les élus. Une partie de cette dépense de traitement en interne de prestation devrait se retrouver en économie sur le poste de sous traitance.

4- Le niveau global des dépenses de fonctionnement prévues en 2022 pourrait augmenter de 60 000€ par rapport aux prévisions du budget 2021.

C - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1- Pour les recettes de fonctionnement, les réalisations sont meilleures que prévues à 6 170 000€ contre 5 538 000€ de prévu. Le remboursement des rémunérations de personnels prévu à 600 000€ a atteint 960 000€

2- S'il n'est pas prévu d'évolution notable de la fiscalité pour 2022, les recettes seront impactées positivement par le remboursement des consultations médicales du CMS qui devraient générer entre 90 000 et 120 000€ de recette nouvelle mais qui ne compenseront pas les frais de personnel du centre. Le service de restauration scolaire ne devrait pas générer une augmentation de recette mais une économie d'échelle et une baisse des dépenses d'achat de repas au FAM Jean Jannin pour les écoles des Abrets. Les recettes des locations seront limitées sur la contessière du fait du chantier de rénovation.

3- Résultat. Sous toutes réserves de confirmation du résultat de fonctionnement 2021 reporté sur 2022 à 1 370 000€, les recettes 2022 seraient de 6 610 000€ et permettraient de dégager un virement à l'investissement d'environ 1 747 000€.

D – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1- L'investissement 2022 proposé s'élève à 4 700 000€ et portera essentiellement sur les construction-rénovation avec une enveloppe prévisionnelle de 1 900 000€ (dont 1 600 000€ pour contessière et tazieff), les travaux divers dans les bâtiments sont estimés à 3 950 000€, les travaux de voirie porteraient sur 663 000€.

2- Les autres opérations sont détaillées dans le projet de budget pluriannuel (360 000€ d'achat de foncier, 360 000€ de fin d'opération anciennes, 250 000€ de mobilier écoles, 110 000€ de crédits pour le parc bisso, 103 000€ de développement durable et 200 000€ de démocratie participative, 288 000€ de remboursement de capital des emprunts, 300 000€ de restes à réaliser qui s'ajoutent au 1 735 266€ de déficit 2021 le tout financé par l'affectation du résultat).

E – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement de ces investissements nécessitera de recourir à l'emprunt pour 1 000 000 dont une partie (250000) était prévue en 2021 et non réalisée. L'endettement communal passera alors de 4 397 000 au 31/12/2022 à 5 397 000€ soit 830€ par habitant. La capacité de désendettement de la commune reste très en dessous des 12 années critique.

Les recettes d'investissement intègrent également 450000€ de récupération de TVA, 900000€ de subventions notifiées et 800000€ de virement du fonctionnement.

Monsieur le Maire remercie Philippe Thiebaut pour sa présentation et demande au conseil municipal de s'exprimer et de se positionner sur le rapport 2021 et les orientations 2022 préparés par la commission finances.

Philippe Latour précise que ce retour sur l'exercice 2021 et cette programmation pour 2022 ont fait l'objet d'un travail réalisé en exécutif et en commission finances. Il ressort un projet ambitieux pour 2022 en espérant qu'aucun obstacle ne viendra perturber la réalisation de ce programme de travaux.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le rapport d'orientation budgétaire 2021
- **VALIDE** les orientations proposées pour le budget 2022

2022-A-02	Attribution des lots du marché de rénovation extension de l'école Tazieff
-----------	---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'ouverture des plis de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 4 janvier 2022 à 14h00 pour la consultation liée à la rénovation-extension de l'école Tazieff.

Le marché a été publié le 3 décembre 2021 et la date limite de remise des offres a été fixée au 4 janvier 2022 12h00. Une visite du site a été organisée le 15 décembre à 14h00. Le dossier a été téléchargé 113 fois et 44 entreprises ont remis une offre. Sur les 15 lots, deux n'ont pas reçu d'offre et font l'objet d'une consultation directe auprès d'entreprises ciblées.

Monsieur le Maire précise également qu'un lot est en cours de négociation avec l'ensemble des entreprises ayant remis une offre, afin de préciser les éléments de prix, d'option notamment. Ce lot 15, fera dont l'objet d'une attribution lors du prochain conseil municipal.

Après analyse des offres, la commission propose au conseil municipal de classer les offres comme spécifié dans le tableau ci-dessous, en tenant compte des éléments précisés dans chaque offre au regard des critères de sélection qui ont été fixés dans le règlement de la consultation : 40% pour le prix, 20% pour le délai d'exécution, 40% pour le mémoire technique.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Besma CARON qui a spécifié sur le pouvoir donné à Nathalie MEUNIER ne souhaite pas prendre part au vote,

-**APPROUVE** le rapport d'ouverture des plis de la commission d'appel d'offre,

-**RETIENT** les entreprises suivantes :

Lot 1 – Démolition-désamiantage	Entreprise SALVI TP	Montant retenu 24 805€ HT
Lot 2 – Terrassement – VRD Espaces verts	Entreprise GUTTIN VESIN	Montant retenu 54 358,15€ HT
Lot 3 – Gros œuvre	Entreprise GUTTIN VESIN	Montant retenu 238 390,79€ HT
Lot 5 – Etanchéité	Entreprise ERIC	Montant retenu 53 999,70€ HT
Lot 6 – Charpente-Couverture Zinguerie- Bardage	Entreprise BROCHIER Paul	Montant retenu 47 057,33€ HT
Lot 8- Menuiseries extérieures Aluminium	Entreprise BORELLO ISOCLAIR	Montant retenu 67 249,41€ HT
Lot 9 – Menuiseries intérieures	Entreprise CARRE	Montant retenu 67 941,20€ HT
Lot 10 – Plâtrerie-Peinture Plafonds suspendus	Entreprise DIC	Montant retenu 75 269,99€ HT
Lot 11 – Chape	Entreprise DUCLAUX KALKIAS	Montant retenu 11 440,80€ HT

Lot 12 – Carrelage- Faïence	Entreprise GMC CARRELAGE	Montant retenu 20 858,30€ HT
Lot 13 – Sols souples	Entreprise DHYEN	Montant retenu 6 386,28€ HT
Lot 14 – Electricité	Entreprise CARON ELECTRICITE	Montant retenu 44 462,80€ HT
Lot 15 – Chauffage-ventilation Sanitaire	En cours de négociation	

- **DECLARE** infructueux la consultation pour les lots suivants faute d'offre reçues:

Lot 4 – Isolation thermique par l'extérieur

Lot 7 - Serrurerie

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de relancer une consultation pour les lots déclarés infructueux, n'ayant pas reçu d'offre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les marchés sus mentionnés et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du marché.

2022-A-03	Avis de principe pour l'achat du 21 rue d'Italie
-----------	--

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de vente d'une partie du bâtiment situé au 21 de la rue d'Italie, au prix de 290000€. Il rappelle que le projet de mandat était de revitaliser le commerce de centre ville, notamment dans les rues dont l'activité commerciale est en déclin, et de favoriser l'implantation d'un projet type « halle paysanne » permettant d'assurer la commercialisation de produits bio, locaux, issus de l'agriculture locale, améliorant ainsi le quotidien des acteurs locaux de l'agriculture et du maraîchage notamment.

Il propose d'acheter ce bâtiment au prix de 290000€, de laisser le locataire actuel dans les lieux le temps nécessaire à sa réinstallation sur un autre site, et le temps que la commune mette au point son projet de réhabilitation et son modèle commercial. Il précise que cette période pourrait s'étaler sur 12 à 24 mois.

Il demande au conseil municipal de donner un avis de principe sur ce projet et de lui donner l'autorisation d'engager des discussions avec le notaire et les vendeurs afin de proposer sous peu un compromis d'achat au conseil municipal pour l'achat de ce bien.

Nathalie Meunier demande si le prix a été négocié et ce qu'il sera possible de faire avec le sous sol car il est inaccessible.

Monsieur le Maire précise que le prix de départ était en effet plus élevé mais que les discussions, notamment avec les agents immobiliers, et compte tenu de l'état de vétusté du bâtiment, ont conduit à une révision du prix à la baisse. Il précise également que l'arrière aura un intérêt certain avec un accès par le parking doutan, récemment réalisé.

Les questions étant épuisées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'avancer dans la démarche d'achat de bâtiment, si le conseil municipal est favorable.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le principe de rachat de ce bâtiment au prix de 290 000€
- **APPROUVE** le projet de Monsieur le Maire de créer une halle paysanne dans les locaux du 21 rue d'Italie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les négociations en vue de présenter un compromis de vente au prochain conseil municipal.

2022-A-04	Validation de l'arrêté de protection du biotope de la zone humide de la Haute Bourbre
-----------	---

Vu le projet d'APPB de la zone humide de la Haute Bourbre,
Considérant la nécessité de protéger durablement ce site pour les espèces protégées dont il constitue le biotope,
Considérant que le projet d'APPB, adressé par la DDT à la mairie par voie électronique le 19/11/21, prend en compte les remarques formulées lors de la phase de concertation préalable,

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'APPB de la zone humide de la Haute Bourbre tel que joint à la présente délibération,
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cet arrêté de protection du biotope

2022- A-05	Validation de l'arrêté de protection du biotope du marais du Clandon
------------	--

Vu le projet d'APPB du marais du Clandon,
Considérant la nécessité de protéger durablement ce site pour les espèces protégées dont il constitue le biotope,
Considérant que le projet d'APPB modifié et étendu, adressé par la DDT à la mairie par voie électronique le 19/11/21, prend en compte les remarques formulées lors de la réunion du 28 septembre 2021,

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope pour l'espace naturel du marais du Clandon,
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la protection du biotope de l'espace naturel du marais du Clandon.

2022-A-06	Convention d'utilisation du système national d'enregistrement des demandes de logements
-----------	---

Monsieur le Maire donne lecture de la convention présentée ce jour, et souligne que celle-ci acte que l'enregistrement des demandes de logement social, déposées sur la commune de Les Abrets en Dauphiné, sera réalisé par la communauté de communes des Vals du Dauphiné qui sera co-signataire de la présente convention.

Il demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ADOpte** la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer cette convention.

2022-A-07	Convention ENEDIS pour la pose d'un transformateur sur terrain communal
-----------	---

Monsieur le maire donne lecture de la convention présentée ce jour, visant à autoriser ENEDIS à implanter un poste de transformation électrique sur un terrain communal, chemin de l'étang d'hière.

Il demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ADOPTÉ** la convention entre Enedis et la commune
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer cette convention.

2022-A-08	Attribution de subvention Haut Niveau
-----------	---------------------------------------

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention aux 4 sportifs de haut niveau de la commune par l'intermédiaire de leur club pour récompenser leur talent et les encourager.

Après en avoir délibéré et débattu, le conseil municipal, à l'unanimité moins Jean-Marc FUGIER qui ne prend pas part au vote,

- **ATTRIBUE** une subvention aux clubs d'un montant de :

750 euros pour FUGIER Théo - 3ème du championnat de France Espoir d'Enduro 122 cc

750 euros pour DUPORT Cindy qui a remporté La Grande Odysée

750 euros pour CFB Les Abrets-Romagnieu : participation à plusieurs tournois nationaux et internationaux

750 euros pour le Club de tir Les Abrets 2 jeunes en niveau national

2022-A-09	Retrait de la décision 2021-F-04
-----------	----------------------------------

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération 2021-F-04 du 27 septembre 2021, et précise que l'affaire traitée par cette délibération avait déjà fait l'objet d'une délibération en date du 30 décembre 1981.

Il propose donc de s'en tenir à cette délibération et de procéder au retrait de la délibération 2021-F-04.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **RETIRE** la délibération 2021-F-04

2022-A-10	Renouvellement et augmentation de la subvention VAE
-----------	---

Monsieur le Maire propose de subventionner l'achat de vélo à assistance électrique pour les habitants du territoire communal. L'état débloque un budget supplémentaire conditionné par les ressources du demandeur.

Il propose de réserver 2250€ sur le budget des actions développement durable afin de procéder à cette opération sur une période qui irait jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelable chaque année jusqu'à la fin du mandat. Chaque vélo pourrait donner lieu à une subvention de 150€ sous réserve que le matériel réponde à des caractéristiques techniques particulières et que le demandeur, justifiant d'une résidence principale aux Abrets en Dauphiné, fournisse une facture acquittée.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de subventionner l'achat de vélo à assistance

électrique pour les personnes justifiant d'une résidence principale aux Abrets en Dauphiné.

- **AFFECTE** une enveloppe de 2250€, sur les crédits affectés au budget 2022 pour les actions de développement durable, au subventionnement de l'achat de VAE,
- **FIXE** à 150€ le montant de l'aide municipale à l'achat d'un VAE pour les résidents de la commune,
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour verser cette somme pour toutes les demandes répondant aux critères fixés par la commune,

QUESTIONS DIVERSES

Didier BUISSON informe le conseil municipal de la tenue de la commission bâtiment le 25 janvier 2022 à 19 heures.